

Pourquoi la carte Equiliberté est –elle moins chère ?

- L'adhésion avec responsabilité civile lorsque vous êtes à cheval ou en attelage n'est que de 22 euros .

Explication : 1-Equiliberté ne nous oblige pas à prendre automatiquement une assurance corporelle, puisque nous sommes très nombreux à en avoir déjà une avec notre assurance familiale : *illégal et inutile* de faire payer deux fois pour la même chose.

Bien entendu, pour les rares personnes qui n'ont pas d'assurance corporelle, Equiliberté en propose, sans imposer un tarif unique : à nous de choisir l'option qui nous convient. (18, 38, 45, ou 55€ : voyez sur la page à conserver de votre demande d'adhésion).

2-Equiliberté a négocié une assurance uniquement pour notre activité : nous ne payons donc pas pour les compétitions, dont les accidents sont plus nombreux et plus coûteux.

3-Equiliberté est gérée par des bénévoles : votre carte ne prend pas en charge des salaires de permanents.

ATTELAGE : la responsabilité civile du meneur couvre aussi les personnes transportées, même de votre famille. *Nous n'imposons pas l'achat d'une carte à votre groom.*

LA RCPE : « responsabilité civile des propriétaires d'équidés », n'est que de 20 € pour le premier cheval, 12 € pour les suivants.

ASSOCIATIONS : pour une adhésion à 17 € par an, Equiliberté vous offre la couverture en responsabilité civile, **SANS LIMITATION DU NOMBRE DE MANIFESTATIONS**. *Attention à ne pas participer à des sorties qui se révéleraient après coup non couvertes par une assurance : soyez vigilants !*

Un simple adhérent ne peut organiser une sortie que s'il est mandaté par Equiliberté, par écrit.